

Nos trois rendez-vous

Marcel Caballero

Vice-président du CIRIEC-France



L'économie d'intérêt collectif est au centre de nos travaux de recherche et d'information, qu'elle se décline par l'activité des entreprises et services publics ou par celle des associations, des coopératives et des mutuelles, qui constituent l'économie sociale et solidaire. Nous nous efforçons de montrer en quoi

cette économie répond mieux aux besoins, est créatrice d'emplois pérennes et concourt à la cohésion sociale.

Economie publique et économie sociale et solidaire sont bien documentées. Elles font l'objet de nombreuses recherches auxquelles nous contribuons nous-mêmes. Mais jusqu'ici, ces travaux s'inscrivent essentiellement dans une approche dichotomique qui ne rend pas compte des potentialités de convergences et de complémentarités qui existent entre ces deux modes d'organisation économique.

L'approche globale qui est la nôtre aujourd'hui, s'impose du fait d'une économie elle-même globalisée, dominée par le capitalisme financiarisé et dont les conséquences sont un développement sans précédent des inégalités par l'accaparement des fruits de l'activité économique par une minorité de plus en plus réduite. Cette évolution rend le système actuel insoutenable. Et cette insoutenabilité est tout autant économique, sociale, démocratique qu'environnementale, donc globale. C'est pourquoi il nous paraît urgent, au risque de voir nos sociétés dériver vers des affrontements devenus incontrôlables, en raison notamment de leur internationalisation, d'orienter l'économie vers une autre logique. Comme l'écrivait ici même Alain Arnaud : « *La première des exigences est de redonner du sens à l'économie publique et*

plus généralement aux politiques publiques qui ont des défis majeurs à relever. L'autre exigence est que les Etats et les collectivités publiques favorisent le développement de l'économie sociale et solidaire, et organisent des partenariats public-privé non lucratif afin d'amplifier les moyens de mieux servir l'intérêt général. »

Cette autre logique exige en effet des alliances entre les différentes composantes de l'économie collective. Il s'agit d'examiner les convergences possibles à partir d'un inventaire dynamique des organisations et des acteurs concernés : services et entreprises publics, entreprises de l'économie sociale, sans oublier les forces sociales, en particulier les syndicats, et les soumettre au questionnement des chercheurs. De nombreux partenariats sont déjà engagés, notamment au niveau territorial, dont il convient de dégager les tendances et de diffuser les 'bonnes pratiques'.

C'est à ce nouveau chantier que le CIRIEC-France a décidé de s'atteler, en collaboration avec ses adhérents, organisations et entreprises publiques et de l'ESS, et le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale.

Nous vous proposons trois rendez-vous pour en débattre :

- Dîner-débat : **Les collectivités locales : perspectives d'évolutions financières** (Paris, 25 mai)

- Dîner-débat : **La transversalité entre l'économie publique et l'ESS au service de l'intérêt général** (Paris, 30 juin)

- Congrès international : **Les politiques publiques face aux enjeux sociaux et démocratiques de la mondialisation. Quels projets pour l'économie publique, sociale et coopérative ?** (Reims, 21 au 23 septembre).

L'an IV du quinquennat

(extraits du blog : <http://jacquesfournier.blog.lemonde.fr/?p=544>)

Jacques Fournier

Ancien secrétaire général du Gouvernement, président de la SNCF et de Gaz de France
Président d'honneur du CIRIEC

J'ai pris l'habitude, depuis le début du présent quinquennat, de commenter régulièrement l'action publique menée sous l'égide du Président que nous avons élu. Je n'y faillirai pas cette année, même si l'exercice se révèle à l'usage quelque peu répétitif et assez décourageant.

Trois défauts majeurs

J'ai relu mes commentaires précédents. Ils font apparaître dès le début du quinquennat trois défauts majeurs qui sont allés en s'aggravant : manque de détermination ; absence de vision à long terme ; désordre dans l'action.

▪ Manque de détermination : nous ne sommes pas sortis du handicap initial, l'acceptation sans combat du carcan financier d'un traité d'austérité que François Hollande, après avoir promis de le faire, n'a même pas cherché à renégocier et dont l'application continue à plomber tous les efforts entrepris pour faire redémarrer l'économie. Regardons les courbes de l'économie américaine : elles font apparaître, après la plongée liée à la crise des subprimes en 2008, une remontée continue. Dans le même temps, de ce côté-ci de l'Atlantique, nous voyons l'Allemagne s'en sortir, mais non la France, non plus que l'Europe prise dans son ensemble. Le déséquilibre interne à la zone Euro s'est renforcé, au détriment des pays du sud, et nous n'avons pas eu la volonté de nous y opposer.

▪ Absence de vision à long terme : François Hollande n'aura pas su, au delà de la quête d'un retournement de la courbe du chômage, dont on pourra voir bientôt si elle a pu finalement être acquise, dessiner un avenir pour notre pays, rassembler sa population autour d'objectifs de développement et de solidarité à long terme.. L'esquisse d'un travail de réflexion sur la France en 2025 a fait long feu. Dans quelques domaines, éducation, transition énergétique, des perspectives se sont dégagées. Mais dans la plupart des autres, c'est l'approche à court terme qui l'emporte, la dictature de l'instant qui s'affirme. On recherche les effets d'annonce. On improvise. On passe beaucoup de temps à gérer les conséquences des faux pas médiatiques.

L'absence d'objectifs clairement identifiés conforte les résistances au changement. Elle interdit de dépasser les clivages qui sont naturels au sein de la gauche et elle laisse se creuser entre les courants qui la constituent un fossé de plus en plus profond.

▪ Désordre dans l'action : jamais il n'a été aussi manifeste que pendant ces derniers mois. L'arrivée de Manuel Valls au poste de Premier ministre avait été présentée comme susceptible de donner à l'action



gouvernementale une nouvelle impulsion et d'améliorer son efficacité. C'est le contraire qui s'est produit. Indépendamment des positions prises sur le fond, que l'on peut approuver ou critiquer, selon le cas, le processus du travail gouvernemental s'est avéré plus cafouilleux que jamais. Deux exemples récents, sur la déchéance de la nationalité et sur la réforme du droit du travail, viennent encore de le confirmer.

L'ancien secrétaire général du gouvernement que je suis est effaré en observant le processus de préparation de la loi dite El Khomri : pas de réelle concertation préalable ; modifications

favorables au patronat introduites en dernière heure ; annonce maladroite d'une utilisation possible du 49-3 ; marche en arrière sous pression syndicale ; alimentation, au gré des pressions que l'on subit, des mécontentements de tous les camps en présence. Dans le même temps on peut voir un ministre, à peine sorti du giron du cabinet présidentiel pour se voir confier un portefeuille important, lancer un nouveau mouvement politique qui ne peut pas ne pas apparaître comme une critique de la politique conduite par le gouvernement auquel il appartient.

Sur l'état d'avancement de quelques grands chantiers :

L'amélioration de la compétitivité de l'économie française

L'économie et le social sont liés. Ce gouvernement veut mener de front des actions qui tout à la fois contribuent au développement économique et consolident, en le modernisant, notre modèle social. L'intention est louable. Les résultats sont mitigés.

Après le CICE en 2013, le pacte de responsabilité en 2014, sont venues en 2015 la loi Macron et en 2016 la loi El khomri.

Que dire de la première dans laquelle les services de Bercy ont vidé leurs cartons d'idées nouvelles ? Autocars sur autoroutes, travail du dimanche, ouverture des professions réglementées, privatisation d'aéroports ... ces mesures ou mesurette forment, avec beaucoup d'autres, un ensemble composite dont certains points sont discutables mais qui contribuera à donner un peu d'air à l'économie. Pourquoi pas ?

Sur la loi El Khomri, il ne m'est pas possible de livrer à ce jour un commentaire approprié puisqu'elle est toujours en gestation. Je constate que beaucoup de ceux qui parlent de ce texte ne savent pas ce qu'il

contient. Rendons grâce au journal l'Humanité de l'avoir, seul dans la presse, publiée dans son intégralité. Et félicitons ceux qui, l'ayant lue, auront su en décrypter le contenu, rendu indigeste par les exigences de la codification. Ma position sur ce texte n'est pas arrêtée. On y trouve du bon et du moins bon. L'idée du compte personnel d'activité constitue un progrès, bien que l'on ne voie pas très bien encore comment elle s'incarnera. L'articulation entre loi, accords de branche et d'entreprise doit être soigneusement pesée, mais il n'est pas à mon sens condamnable d'y vouloir introduire quelques souplesses. Les conditions du licenciement sont-elles trop infléchies dans le sens voulu par le patronat ? On ne le discerne pas encore. Le partage entre CDD et CDI est à rééquilibrer mais il n'est pas sûr que l'on ait enfin trouvé la bonne solution pour y parvenir. Bref rien de tout cela n'est scandaleux et je ne reprend pas les cris d'orfraie que poussent certains. Mais pourquoi avoir attendu la fin du quinquennat pour aborder ces sujets et n'aurait-on pas pu le faire plus tôt et dans un climat plus serein ?

L'assainissement des finances publiques

Le gouvernement affiche sur ce dossier une satisfaction que je ne partage pas.

L'année 2015 aura vu le volume global des dépenses publiques et celui des prélèvements obligatoires décroître légèrement (de 56,1 à 55,3 pour les dépenses et de 44,8 à 44,5 pour les prélèvements). Dans le même temps, le déficit global des finances publiques a été ramené de 4% à 3,5%.

Et alors ?

L'élève français sera peut-être un peu mieux noté dans la classe européenne. Mais quel avantage en résultera-t-il pour l'économie de notre pays et le bien être de ses habitants ?

Répétons le encore une fois, au risque de lasser les lecteurs de ce blog. Les dépenses publiques ne sont pas un mal en soi : tout dépend de savoir en quoi elles consistent et comment elles sont employées. Les dépenses de production des services publics contribuent au PIB et elles sont comparables en France à celles de nombreux pays étrangers. L'objectif ici doit être, non de réduire un volume global qui n'est nullement excessif, mais bien plutôt d'opérer des reconversions, là où elles s'avèrent nécessaires en fonction de l'évolution des besoins. Il y faut aussi du courage. Mais l'action menée serait mieux comprise si on la présentait ainsi. Les dépenses de transfert sont élevées car il existe chez nous des régimes de couverture obligatoires là où ailleurs on recourt davantage à l'assurance privée. Est-ce un bien, est-ce un mal ? C'est de cela qu'il faut discuter.

La recherche de nouveaux indicateurs pourrait aider à cette réflexion. Je voudrais saluer ici le vote de la loi la plus courte du quinquennat, qui n'est pas à mes yeux la moins importante. Il s'agit de la loi du 13 avril 2015, dite loi Sas, du nom de la députée écologiste qui en est l'initiatrice. Elle dispose, en un seul article, que le gouvernement doit présenter chaque année au parlement un certain nombre de « nouveaux indicateurs de richesse tels que des indicateurs d'inégali-

tés, de qualité de vie et de développement durable ». Elle ouvre ainsi la voie à un pilotage de la politique économique et sociale plus équilibré que celui que prescrit aujourd'hui la doxa européenne. Une batterie d'indicateurs a été proposée par France Stratégie, en coopération avec le CESE. Il faut évidemment poursuivre la démarche et nourrir le débat. Le fera-t-on ? Avec quel impact sur les politiques effectivement menées ? Là encore il est bien tard. Mais il serait dommage que cette innovation tombe dans l'oubli.

Santé et protection sociale

Marysol Touraine sera détentrice ou codétentrice du record de longévité ministérielle dans le cours du présent quinquennat. Faut-il s'en féliciter ? C'est à voir.

Là encore une grande loi (227 articles). Mais que de temps passé à la faire adopter ! L'idée d'une « stratégie nationale de santé » avait été lancée en 2013. Elle n'aura abouti qu'en janvier 2016, après d'interminables débats.

Trois axes : prévention, accès aux soins, innovation. Mesure phare, la généralisation du tiers payant, arrachée à l'obstruction du corps médical, qui ne s'appliquera finalement qu'après le début du prochain septennat et dont le Conseil constitutionnel a limité la portée.

On trouve dans ce texte des dispositifs intéressants favorisant la coopération entre professionnels (communauté professionnelles territoriales de santé, groupements hospitaliers de territoire) et des innovations utiles (numéro d'appel national pour pouvoir joindre un médecin à tout moment, expérimentation de salles de shoot).

Aura-t-on pour autant remis sur les rails du progrès un système de santé longtemps donné en exemple mais qui s'est essoufflé au cours de la dernière décennie ? Failles dans l'offre de soins, manque de coordination entre hôpitaux et médecine ambulatoire, insuffisante prise en charge de soins essentiels : sera-t-il mis fin à ces défauts ? Il est sûr en tous cas, tant le vote de la loi a tardé, que cela ne sera pas d'ici la fin du présent quinquennat. On rasera peut-être gratis. Mais pas avant 2017.

Sur la protection sociale le verre est à moitié plein et donc à moitié vide. Rien d'essentiel n'a été remis en cause. Le nouveau dispositif de la prime d'activité apporte un soutien utile à l'insertion professionnelle des jeunes. Pour le surplus rien de bien nouveau n'a été engrangé. On a continué à gérer sans faire de vague. Cela n'appelle de ma part aucun commentaire spécifique.

La République et ses territoires

Je rapprocherai ici deux chantiers distincts dans l'action gouvernementale mais qui ne sont pas sans liens : la loi NOTRE et la politique de la banlieue.

La loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, votée le 7 août 2015, a refondu utilement la carte des régions. Il reste aux guides touristiques à se mettre à jour quand ils connaîtront leurs nouvelles appellations. Mais elle a reculé devant la réorganisation pourtant nécessaire de l'échelon départemental, qui aurait dû sans doute être supprimé en zone urbaine et réaménagé ailleurs. Elle n'a pas

vraiment simplifié l'articulation des échelons communaux et intercommunaux. Le Grand Paris reste à construire.

Et surtout, pas plus qu'au cours des années précédentes, on ne s'est sérieusement attaqué aux problèmes de la banlieue. Je reviens ici sur un sujet qui me tient à cœur et que l'actualité récente a remis au premier plan, en reprenant les termes de ce qui était dit dans cette chronique dès 2013 : « *l'intégration républicaine des banlieues et des espaces périurbains ne se réalisera pas sans une remise en cause déterminée, continue et imposée des pesanteurs sociales et des rigidités administratives qui jouent naturellement au profit des zones déjà favorisées. Il faut pour conduire cette évolution une main de fer. Je ne la situe pas dans le dispositif présentement mis en œuvre.* » La situation n'a malheureusement pas changé dans ce domaine. Des orientations justes sont définies, par exemple pour ce que l'on appelle l'éducation prioritaire. Des crédits sont dégagés ici ou là.

Mais on ne trouve ni l'ampleur des moyens, ni la coordination d'ensemble, qui seraient nécessaires.

Karim Bouhassoun, l'un des quatre auteurs d'un livre récent^[1], un peu longuet mais intéressant et dont je recommande la lecture, enfant français d'une famille venue d'Algérie, prône avec vigueur la création d'un « ministère des banlieues ». Il parle par expérience, lui musulman convaincu, ayant vécu en banlieue, passé par sciences po, devenu maintenant l'un des conseillers d'une présidente de région. Je ne sais si sa formule est la bonne, mais, à coup sûr, une innovation forte s'imposait. On ne l'a pas vu venir et je le regrette profondément.

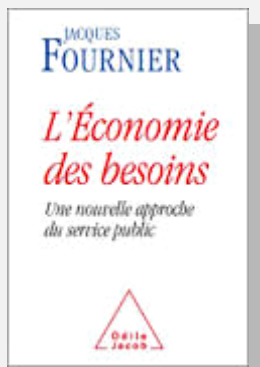
Et maintenant ?

Cette chronique de l'action publique menée au cours de l'année écoulée est la dernière de la série. Nous serons dans un an en pleine campagne présidentielle et l'heure sera plus aux projets qu'aux bilans. Puissent, à l'avenir, ceux-ci se rapprocher davantage de ceux-là.

**J'ai essayé, sans cacher mes préférences,
d'asseoir mes réflexions sur des bases aussi objectives que possible.
Elles ne me portent pas à l'optimisme.**

...

L'économie des besoins. **Une nouvelle approche du service public**



En 2013, **Jacques Fournier** publiait un livre, « ***L'économie des besoins. Une nouvelle approche du service public*** ». son analyse et ses propositions sont toujours d'actualité. Elles le resteront aussi longtemps que nos dirigeants ne se décideront pas à mettre le cap de leur politique économique dans le sens souhaité par l'auteur.

Alternatives Economiques avait alors salué cette parution comme une importante contribution à la nécessaire recherche d'une autre voie.

« *Il y a besoins et besoins. Ceux qui sont suscités par l'économie de marché et ceux qu'une communauté reconnaît comme des droits humains fondamentaux : le logement, l'éducation, la sécurité sociale... L'économie des besoins, dont l'auteur défend ici le principe, recouvre l'ensemble des moyens qu'elle met en œuvre pour assurer le développement humain (éducation, santé...), la vie quotidienne (protection sociale, logement et habitat, énergie...), la vie démocratique (justice, police...) et enfin, les bases du développement économique (crédit, recherche, innovation). Pesant de l'ordre de 25 % du produit intérieur brut (PIB), elle recouvre le service public et l'Etat-providence, mais aussi l'économie sociale et les entreprises privées servant l'intérêt général.*

La promotion d'une telle économie aurait fait un beau programme pour un parti de gouvernement. Justement, l'auteur - militant socialiste et ancien secrétaire général de l'Elysée, puis du gouvernement (de 1981 à 1986) - l'avait soumise à François Hollande quand celui-ci n'était encore que candidat. Il récidive avec ce livre en espérant convaincre qu'une autre voie est possible en Europe. Car, et ce n'est pas le moindre des mérites de ce livre, il évite le débat franco-français, en envisageant cette nouvelle approche du service public dans le contexte européen. »

>>> *L'économie des besoins. Une nouvelle approche du service public*, par Jacques Fournier. Odile Jacob, 2013, 288 p., 23,90 euros.

Dîners-débats

Collectivités locales Perspectives d'évolutions financières 2016

**Les transformations institutionnelles et financières qui marquent de nouveau le secteur public local en 2016 interrogent sur la capacité des collectivités à dégager les marges nécessaires au maintien de leurs investissements. Sur la base des prévisions budgétaires 2016, comment sont orientés les principaux équilibres financiers des collectivités locales ?
Fiscalité, fonctionnement, épargne, investissement, quels sont les leviers actionnés par les collectivités cette année ?**

Nous vous invitons à en débattre au cours d'une rencontre avec :

Jérôme GRENTHE, Directeur de Marché Secteur Public et Désintermédiation ARKEA Banque

Nicolas LAROCHE, délégué général de l'association *Forum pour la Gestion des Villes*

Denis HAMEAU, vice-président du Conseil Régional de Bourgogne France Comté, chargé de l'économie sociale et solidaire,

président de la commission déléguée Economie sociale et solidaire de l'ARF

Organisé par le CIRIEC-France

Paris, 25 mai 2016 à 18h30

La transversalité entre l'économie publique et l'économie sociale et solidaire au service de l'intérêt général

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les entreprises publiques, vecteurs de la transformation de l'Etat stratège pour un changement de modèle de développement ?

Nous vous invitons à en débattre au cours d'une rencontre avec :

Jean-Louis CABRESPINES, Pt du Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale, Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental

Jacques-Yves HARSCOUE, directeur général Programmes Publics et Sociaux du Groupe Up

Un **responsable d'entreprise publique** et un **chercheur**

Organisé par le CIRIEC-France

en partenariat avec le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et avec le soutien de la Délégation Générale de la Cohésion Sociale

Paris, 30 juin 2016 à 18h30

à l'OCIRP, 17 rue de Marignan – 75008 Paris
(Possibilité de parking à cette adresse)

Ces manifestations seront suivies d'un cocktail dînatoire au cours duquel les participants pourront échanger avec nos conférenciers

>>> Inscriptions : info@ciriec-france.org

31^{ème} Congrès international du CIRIEC REIMS - 21 au 23 septembre 2016

**« Les politiques publiques face aux enjeux sociaux et démocratiques de la mondialisation.
Quels projets pour l'économie publique, sociale et coopérative ? »**



Dans un contexte de mutation profonde de la société liée à la mondialisation économique et aux transitions de divers ordres (sociétale, environnementale, numérique...), face aux crises et à leurs conséquences sur l'accroissement des inégalités, et aux risques démocratiques dans une absence ressentie de perspectives vers un monde meilleur, le CIRIEC entend s'inscrire dans le débat sur l'efficacité des politiques publiques pour conduire des évolutions dont l'objectif prioritaire doit être la satisfaction des besoins des individus, et l'amélioration des conditions de vie en société.

Le **31^{ème} Congrès international du CIRIEC** abordera ainsi les différentes questions qui se posent au regard de l'évolution de la société et débattrà des réponses qui devront leur être apportées :

- l'Etat stratège, dans les différents périmètres de son intervention
- la dynamique de l'économie sociale et solidaire et sa relation avec les politiques publiques
- l'innovation sociale et la réduction des inégalités dans les territoires (impact des politiques publiques locales et de l'ESS notamment)
- la transition numérique et ses enjeux, économique, éthique, démocratique

Plusieurs personnalités politiques, universitaires, chercheurs et praticiens du monde entier participeront aux débats et nous espérons avoir le plaisir de vous y rencontrer.

Le **Prix Edgard Milhaud**, d'un montant de 5.000 €, visant à encourager et récompenser le travail d'un/e jeune chercheur/se ou expert/e sur une question d'intérêt pour le CIRIEC, sera remis lors de la séance de clôture du Congrès international, le 23 septembre 2016 à Reims.

>>> Informations / Inscriptions [CLIQUER ICI](#)

Nouvel ouvrage du CIRIEC-France : *Quel modèle d'État stratège en France ?*

Philippe Bance

Président du Conseil scientifique international du CIRIEC et Vice-président recherche du CIRIEC-France
Directeur adjoint du laboratoire CRÉAM (Centre de recherche en économie appliquée à la mondialisation),
Université de Rouen



Issu des travaux de la Commission scientifique Economie publique du CIRIEC-France, l'ouvrage collectif **Quel modèle d'Etat stratège en France ?** paraîtra aux PURH en septembre 2016 sous la direction de **Philippe Bance**. Il a été réalisé dans la perspective du Congrès du CIRIEC international, qui se tiendra à Reims du 21 au 23 septembre 2016.

C'est le troisième livre issu des travaux de la Commission scientifique Economie publique du CIRIEC-France, publié dans la Collection Economie publique et économie sociale des PURH (Presses universitaires de Rouen et du Havre), après **L'action publique dans la crise. Vers un renouveau en France et en Euro-pe ?**, de mai 2012 : <http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100503220&fa=sommaire>, et **L'internalisation des missions d'intérêt général par des organisations publiques. Réalités d'aujourd'hui et perspectives**,

de février 2015 : <http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100500990&fa=sommaire>

Ce nouvel ouvrage traite d'une notion d'État stratège devenue une référence, très largement mobilisée dans des discours d'horizons divers, pour initier la réforme de l'État, le mettre en capacité d'agir de manière efficace et

même efficiente, pour déployer une démarche porteuse d'avenir. Mais après trois décennies de réflexions et de mises en œuvre de réformes, force est de constater que des interrogations majeures subsistent sur la capacité du modèle français à faire de son État un stratège. Les interrogations portent tout particulièrement sur la réelle capacité d'action de l'État dans un contexte d'europanisation et de mondialisation qui réduit ses marges de manœuvre, sur le besoin de refonte de son système d'organisation dans une optique d'efficacité, et également sur son aptitude à se réformer.

L'ouvrage, tire les leçons de l'expérience française, sur la base d'un diagnostic partagé et sans complaisance, en mobilisant les connaissances d'experts, praticiens et scientifiques, relevant de domaines de compétences variés, pour déboucher sur des préconisations d'avenir, en cherchant à repenser ce qui fait ou devrait faire figure de modèle français.

Les contributions de l'ouvrage sont articulées en 4 parties et vingt chapitres en apportant des éclairages divers mais convergents. Ils émanent d'économistes, de politistes, de membres de la haute fonction publique ou d'administrateurs de grandes organisations réunis par la richesse du réseau CIRIEC pour croiser les réflexions sur la situation d'aujourd'hui et préciser ce que pourrait être une nouvelle conception de l'État stratège.

La première partie est ainsi consacrée aux grands objectifs de l'État stratège. Elle analyse ce que sont ou devraient être les prérogatives et la portée de l'action d'un État qui se veut stratège. S'y trouvent notamment précisées les orientations à donner dans le champ des politiques de mutation du système productif, d'investissement, de cohésion sociale et territoriale, enfin d'emploi et de chômage. Elle comprend les chapitres suivants : L'État stratège : État réduit ou à capacité étendue en régime de gouvernance multi-niveaux (Philippe Bance) ; Les politiques de soutien aux mutations du système productif (Gabriel Colletis) ; État et stratégie de développement de l'investissement de long terme (Louis Schweitzer) ; État stratège, cohésions sociale et territoriale (Nicole Questiaux) ; L'État stratège face aux problèmes de l'emploi et du chômage (Jean-Baptiste de Foucauld).

La seconde partie de l'ouvrage est relative à l'organisation et au fonctionnement de l'État stratège. Il s'agit d'analyser dans quel cadre et selon quels dispositifs institutionnels l'État peut être en capacité de se faire stratège et de répondre aux attentes sociétales. L'analyse traite de ces aspects organisationnels en se plaçant tout d'abord d'un point de vue

général pour aborder ensuite les questions de la gestion du patrimoine de l'État, de ses entreprises publiques et d'expression de la démocratie dans le cadre des programmes d'investissement. On y trouve : Quelle organisation pour l'État stratège (Jacques Fournier) ; L'Agence des participations de l'État et le groupe Caisse des Dépôts : vers une gouvernance stratégique de l'État sur les entreprises publiques ? (P. Bance, P. Bauby et N.Rey) ; L'État stratège et ses entreprises publiques : conserver au Québec la tradition du « arm's length » britannique ou importer le nouveau modèle français ? (Luc Bernier et Taïeb Hafsi) ; Démocratie participative et stratégie de développement de grands programmes d'investissement (Thierry Mignauw).

La troisième partie porte sur les modalités de mise en œuvre de l'action d'un État français qui serait stratège dans le contexte de la mondialisation et de l'Europe d'aujourd'hui. Les chapitres qui la jalonnent traitent des questions de la relocalisation des activités, du rapport à l'Europe dans un contexte de financiarisation de l'économie à l'échelle mondiale, de perte de souveraineté nationale et de nouvel environnement géopolitique. Y figurent : État stratège, (re)localisation des activités et mondialisation (Jacques Mazier et Mouhoub El Mouhoud) ; L'Union européenne composante d'un « État-stratège » multi-niveaux (Pierre Bauby) ; Les États face à l'hydre bancaire mondiale (François Morin) ; État stratège et globalisation financière (Nathalie Rey) ; Agences de notation et souveraineté (Alain Arnaud) ; La France dans le monde, éléments d'une nouvelle géopolitique (Patrick Viveret).

Enfin, la quatrième partie aborde des questions procédant d'applications sectorielles ou ayant trait à des champs d'action plus spécifique d'un État stratège : dans l'enseignement supérieur et la recherche, la santé, l'énergie, le secteur postal, la mobilité numérique. Elle comprend : L'État stratège et la réforme des universités (André Tiran), État stratège et santé (Thierry Beaudet) ; La contribution de la Poste à la cohésion économique, sociale et territoriale (Claire Borsenberger et Denis Joram) ; État stratège et transition énergétique (Gérard Magnin) ; Numérique et mobilité (Olivier Marembaud).

Par-delà leur diversité, les analyses convergent pour considérer qu'existe aujourd'hui un profond besoin de refonder le modèle français autour d'une conception moins centraliste, plus démocratique, plus participative et plus efficace de l'action publique et du rôle de l'État.

Annales de l'économie publique, sociale et coopérative

Principale publication du CIRIEC, **Les Annales** est une revue scientifique internationale, fondée en 1908 par le professeur Edgard Milhaud.

Sa vocation est la publication d'articles scientifiques originaux sur des thèmes dans le champ du CIRIEC : l'économie d'intérêt collectif.

La revue est publiée trimestriellement par Wiley-Blackwell (Royaume-Uni)

>>> s'abonner : <http://www.blackwellpublishing.com/subs.asp?ref=1370-4788&site=1>

Partenariat renforcé entre le CNCRES et le CIRIEC-France



Partenaires depuis 2013, le CIRIEC-France et le Centre National des Chambres Régionales de

l'Économie Sociale ont décidé de renforcer leur coopération du fait des proximités existant entre l'économie publique et l'économie sociale et solidaire (ESS), au service de l'intérêt général. En effet, les travaux menés par le CIRIEC, tant en France que dans le cadre de son organisation internationale, en matière de réflexion et d'actions pour le développement des initiatives d'économie publique, sociale et coopérative, et les missions confiées aux CRESS et au CNCRES dans le cadre du développement de l'ESS conduisent ces deux organisations à œuvrer ensemble au rapprochement de l'économie publique et de l'ESS.

Dans le contexte d'évolution de l'économie dans les territoires et de nécessaire rapprochement entre économie publique et économie sociale et solidaire, et de par leurs missions respectives, il apparaît essentiel au CIRIEC et au CNCRES de conjuguer leurs actions afin d'optimiser l'impact de celles-ci auprès de tous ceux concernés par le développement d'une économie répondant à l'intérêt général. Pour ce faire, le CIRIEC et le CNCRES engagent une démarche de coopération sur plusieurs actions pour la période 2016-2018 qui prendra appui sur les services et prestations fournis par chacune des parties, notamment en ce qui concerne l'économie publique, l'information sur l'ESS, les actions en faveur du développement économique territorial. Les parties ont décidé de coopérer afin de contribuer ensemble au rapprochement de l'économie publique et de l'économie sociale et solidaire au niveau national et sur les territoires.

La coopération entre le CIRIEC-France, le CNCRES et le réseau des CRESS reposera sur les objectifs suivants :

- Sensibiliser, informer et mobiliser sur les missions respectives de chaque organisation

Les partenaires décident de poursuivre leur rapprochement dans le but de favoriser l'interconnaissance sur les secteurs de l'économie publique et l'ESS.

Chaque organisation s'engage à diffuser dans son propre réseau toute information portant sur les sujets concernés par la présente convention.

- Promouvoir le rapprochement entre économie publique et ESS

CIRIEC-France et le CNCRES conduiront des réflexions et des actions communes pour le rapprochement de l'économie publique et l'ESS,

- par la participation réciproque aux manifestations organisées par l'une et l'autre des parties ;

- par la contribution aux parutions de chacune des parties portant sur les sujets de la convention et particulièrement dans les « Brèves du CIRIEC-France » pour le CNCRES, dans la newsletter du CNCRES pour CIRIEC-France, ...

- par l'organisation d'une manifestation commune regroupant les membres de chacune des composantes.

CNCRES et CIRIEC-France conviennent de s'informer réciproquement à échéances régulières sur les actions menées par l'une et l'autre.

- Engager des actions communes

CIRIEC-France, lors de la parution des travaux d'observation, à la dimension européenne des

entreprises de l'ESS, s'engage à demander une contribution à l'observatoire de l'ESS, porté par le CNCRES.

Le CNCRES, dans le cadre de la mission de son *Observatoire de l'Économie Sociale et Solidaire*, s'engage à fournir toutes données pouvant éclairer la parution de l'observation produite par le CIRIEC-international, par l'intermédiaire de sa représentation française, le CIRIEC-France.



Signature de la convention de coopération, le 26 avril 2016
de g à d : M.CABALLERO A. ARNAUD JL CABRESPINES JM KUPIEC

Nouveau site internet du CIRIEC-International



Le **CIRIEC-International** dispose d'un nouveau site internet. Outre les données historiques et organisationnelles, et le calendrier des réunions, on y trouve d'utiles informations sur les recherches en cours, les dernières publications, les prochains événements, et permet d'accéder à l'AGORA, répertoire détaillé des membres, base de données documentaire et espace destiné à la diffusion d'information.

Le site informe également sur les activités des sections nationales

>>> <http://www.ciriec.ulg.ac.be/>

LA PAGE DU CNCRES

Cette page mensuelle prend place dans le cadre du partenariat entre le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et le CIRIEC-France

N'être reconnu que dans le cercle de la connaissance majoritaire ?

Jean-Louis Cabrespines

Président du Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale
Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental

Moment surréaliste d'un matin quasi hivernal du mois d'avril : un ancien ministre, candidat à la primaire de LR, député de l'Eure répond à une interview au cours de laquelle on lui demande s'il a travaillé en entreprise pour savoir s'il sait ce qu'est le chômage, la pression de la vie professionnelle, le temps de travail, les relations avec les collègues, et que sais-je encore ! Et sa réponse est « non, je m'en excuse ! ». « Donc vous ne savez pas ce qu'est le monde du travail » lui répond-on.



Qu'il s'agisse de l'économie libérale, de l'économie publique ou de l'économie sociale, il y a des proximités d'objectifs économiques, de gestion des ressources humaines, de recherche de l'équilibre financier, d'inscription dans les politiques de développement de l'emploi et de richesse pour notre pays qui se rapprochent. Par contre, il y a, sans aucun doute, une différence fondamentale : celle de la recherche du profit financier et la philosophie qui sous-tend le développement économique et social de ces différentes

Surréaliste et idiot, tant pour la question et l'affirmation qui en découle que pour la réponse :

- La question parce qu'elle présuppose que, pour savoir ce qu'est une entreprise et son fonctionnement, il faut y avoir été, que pour comprendre les mécanismes économiques de gestion, d'équilibre financier, de ressources humaines, ... il n'y a de bons becs que dans le monde des entreprises libérales. Question posée par des journalistes qui sont sans doute de grands connaisseurs de ce qu'est le monde de l'entreprise parce qu'ils l'ont pratiqué eux-mêmes, dans des responsabilités importantes !

- La réponse parce qu'elle entérine l'affirmation selon laquelle le passage dans le monde du capitalisme privé donnerait la connaissance de ce qu'est l'économie et qu'on est un ignare si on n'y a pas travaillé entraînant l'obligation de s'excuser.

Tout aussi inacceptable cette réflexion faite par un ancien chef d'entreprise : « vous ne pouvez pas comprendre car dans l'économie publique, ce n'est pas votre argent que vous gérez, quand l'Etat a besoin de ressources, il crée de nouveaux impôts, ... »

Voilà bien l'une des difficultés de cette société clivante qui est la nôtre : on n'est reconnu que parce qu'on est dans le cercle de connaissance majoritaire. Dès lors, on doit considérer qu'il ne peut en exister d'autre et l'on a un regard fait de commisération pour celui qui n'a pas baigné dans telle ou telle organisation, accompagné d'une déconsidération pour qui aurait une autre vision de ce que peut être l'économie, voire encore pire, pour celui qui serait dans cette zone de « confort salarial » qu'est la fonction publique. Croire que le seul prisme d'analyse et de connaissance de l'économie passerait obligatoirement et uniquement dans un vécu au sein de l'économie capitaliste (qui a pourtant montré, depuis quelques années, ses limites) est sans aucun doute la preuve d'une vision restreinte de ce qu'est l'économie et des différentes formes qui peuvent exister.

formes d'économie.

La proximité que promeut le CIRIEC entre économie publique et économie sociale est bien de cet ordre : il s'agit du rapprochement de modes d'entreprendre sur des valeurs liées au bien commun, de la réponse aux besoins des populations, de la construction de politiques territoriales qui dépassent « le seul partage des bénéfices » comme le dit la loi relative à l'ESS.

Alors, être un acteur d'une entreprise publique rend-il incompetent en matière économique ? Etre un acteur de l'ESS empêche-t-il d'avoir une préoccupation de développement économique, de recherche d'équilibre financier, de gestion des personnes et des biens de manière pragmatique ? Non, aucune de ces affirmations n'est vérifiable. Au contraire, la qualité des membres, tant dans l'économie publique que dans l'économie sociale, tient à leur capacité à tenir des objectifs plus exigeants : le principe n'est pas de rechercher des profits maximums, il est de créer les conditions pour l'exercice équilibré de l'entreprise publique ou de l'entreprise de l'ESS en prenant en compte d'autres exigences liées aux statuts même de ces entreprises.

Parler d'économie publique, c'est concevoir qu'il existe une économie « justifiée par d'une part l'éthique et la justice et d'autre part les défaillances du marché (biens collectifs, monopole naturel, externalités, asymétrie d'information). ... l'économie publique traite de la définition même du rôle de l'Etat : quels devraient être ses objectifs, quelles devraient être les justifications de son intervention dans l'économie ? » (François PIGALLE - Maître de Conférences - Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Limoges).

« Parler d'économie sociale, c'est estimer une « branche de l'économie regroupant les organisations privées ou publiques (entreprises, coopératives, associations, mutuelles ou fondations) qui cherchent à concilier activité économique et équité sociale. » (Le portail de l'économie et des finances)

Le rapprochement de ces deux formes d'économie permet de mesurer la complémentarité évidente qu'elles ont dans leurs réponses aux besoins d'évolution de nos sociétés. Elles n'ont de finalité que par la prise en compte des personnes et pas seulement des bénéfices financiers qu'elles en retirent.

La conception même de ces formes d'économie qui mettent au centre de leur intervention la place de ceux auxquels elles s'adressent, dans une conception d'équilibre, nécessite une gestion financière, humaine, environnementale, voire politique (au sens de tout ce qui fait l'évolution d'un territoire) qui demande une plus grande exigence que pour l'économie traditionnelle.

Alors, oui, il y a bien un rapprochement fort à faire entre économie publique et économie sociale et elles peuvent toutes deux s'inscrire dans une vision économiste de la société (au

sens de ce qui génère de l'activité économique), avec les mêmes obligations, les mêmes exigences que ce que peut avoir une économie libérale.

Elles ont à faire valoir la qualité de leurs conceptions et à défendre les valeurs qui les animent. Et les entrepreneurs ou fonctionnaires impliqués dans ces formes d'économie un peu battues en brèche par le vulgum pecus sont à valoriser, à reconnaître comme de véritables porteurs de politiques de développement économiques.

Cessons d'en faire les boucs émissaires des dérives de l'économie libérale qui laisse sur le bord de la route tant et tant de nos concitoyens et reconnaissons à l'économie sociale comme à l'économie publique cette qualité essentielle d'être à la fois des gestionnaires concrets et pertinents tout en étant des acteurs économiques au service de la collectivité. »

CONTRIBUTIONS

Le service public de l'eau et la loi NOTRe

Pierre Bauby¹



1/ Prendre la mesure d'une rupture historique. Les lois MAPTAM et NOTRe

Pour apprécier les effets des changements d'échelles sur la gouvernance de l'eau dans le cadre des réformes territoriales en cours, donc pour faire de la prospective, il faut commencer par faire un peu de rétrospective, afin d'appréhender les origines et logiques du contexte dans lequel nous nous trouvons.

C'est la Révolution française qui confie aux Communes (héritières des paroisses de l'Ancien régime) la responsabilité – on pourrait dire aujourd'hui la compétence – de l'approvisionnement en eau des populations.

Elles le feront avec des fontaines publiques, puis le contrôle des porteurs d'eau dans les villes, avant que se développent des premiers réseaux de distribution. Elles le feront au départ soit elles-mêmes, soit en s'associant avec des Communes voisines, en particulier du fait des investissements nécessaires à la réalisation des réseaux et ouvrages (création des « syndicats »).

Le développement des réseaux d'eau dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle va poser la question de leur financement, par exemple en faisant payer l'eau aux usagers. Mais cette solution se heurte à un autre acquis de la Révolution : le principe de liberté recouvre non seulement les libertés individuelles et civiques, mais aussi la liberté du commerce et de l'industrie ; il est alors interdit aux Communes d'avoir une activité économique ou commerciale, donc de faire payer les usagers. Pour surmonter l'obstacle, certaines Communes délégueront la construction des réseaux et des services afférents à des entrepreneurs privés ; c'est l'origine de ce qui sera longtemps une exception française, la délégation de service public (DSP), avec la naissance de la Générale des eaux (1853), de la Lyonnaise des eaux et de l'éclairage (1880). D'autres ne délégueront que les activités de relève, de facturation et d'encaissement, comme la Ville de Paris.

La réglementation sera modifiée au début du XX^{ème} siècle, lorsque le Conseil d'Etat autorisera les activités économiques des Communes en cas de carence ou au moins insuffisance de l'initiative privée et pour répondre à un intérêt public local².

¹¹ Enseignant et chercheur en sciences politiques, membre de la Commission scientifique « services publics, entreprises publiques » du CIRIEC, président de RAP (Reconstruire l'action publique) www.actionpublique.eu

² Il faut ici souligner un paradoxe : alors qu'en 2006, le Conseil d'Etat français a ouvert le champ des raisons pouvant justifier les activités des autorités publiques sur un marché elles doivent « justifier d'un intérêt public, lequel peut résulter notamment de la carence de l'initiative privée, non seulement au cas où il existe une défaillance de l'initiative privée », la Commission européenne (Direction générale Concurrence) a restreint dans certaines lignes directrices sectorielles (télécommunications en particulier) l'intervention directe des autorités publiques au fait que soit prouvée la défaillance du marché, ce qui a conduit la Cour de Justice de l'UE à affirmer dans trois jugements que c'était un « pré requis à l'existence d'un Service d'intérêt économique général. »

Des syndicats intercommunaux se développeront selon les situations, l'accès à la ressource, les souhaits des élus, allant jusqu'à la maille départementale (Orne, Manche, Charente-Maritime, Lot-et-Garonne, Morbihan, Landes) et même au-delà dans le cas de l'Ile-de-France (SEDIF).

Les différentes étapes de la décentralisation depuis 1981 ne mettront pas en cause la compétence des communes ou de leurs regroupements volontaires. Ce sont les nouvelles lois de décentralisation, en particulier MAPTAM et NOTRe qui vont venir révolutionner plus de deux siècles de compétence communale. C'est en effet un véritable séisme, puisque la loi NOTRe stipule le transfert obligatoire aux EPCI à fiscalité propre (communautés de communes et aux communautés d'agglomération) des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement au 1er janvier 2020.

On devrait ainsi passer d'ici 2020 d'environ 13 000 services publics d'eau en 2012 (dont 9 700 communes) à sans doute moins de 2 000, compte tenu de la taille de généralement de plus de 15 000 habitants des EPCI (seulement 277 EPCI-FP en 2012). C'est la fin de la gestion municipale de l'eau ! Ce n'est d'ailleurs pas une exception en Europe (c'est ainsi que l'Italie ou la Roumanie confient aux « régions » la fonction d'autorité organisatrice).

Les objectifs avancés sont de simplifier le « mille feuilles territorial » et de rationaliser économiquement et technologiquement la gestion de l'eau.

2/ De nouvelles tensions

Cette « communautarisation » des services d'eau suscite de réelles interrogations, voire des inquiétudes. Elle amène le développement d'une série de nouvelles tensions entre :

- cette nouvelle centralisation communautaire et la déconcentration communale,
- l'éloignement des usagers et utilisateurs et le besoin de proximité,
- une tendance à ce que l'EPCI développe une pratique d'exclusivité ou qu'il s'engage dans un pilotage multi-niveaux,
- le primat donné à la rationalisation technologique et économique et la prise en compte des spécificités de chaque territoire,
- une volonté d'uniformisation pour l'ensemble de son périmètre ou une démarche d'harmonisation respectant les histoires, traditions et la diversité des besoins,
- une centralisation de l'organisation et du management sur les seuls élus et techniciens ou des démarches reposant sur la participation démocratique de tous les acteurs,
- une unification des modes de gestion sur un modèle unique ou sur le maintien d'une pluralité de modes de gestion et le respect du libre choix par les acteurs de terrain.

On peut représenter ces tensions dans un schéma qui souligne les larges marges de manœuvre que permet la loi :



On voit bien ici apparaître deux modèles fort différents d'organisation et de gestion du service public de l'eau demain : d'un côté une nouvelle centralisation dépossédant les acteurs de terrain de leurs capacités d'intervention et d'adaptation ; de l'autre une démarche pluri-niveaux et pluri-acteurs ; ces deux référentiels soulignent les potentialités de la nouvelle situation et les responsabilités des acteurs.

3/ Une mise en œuvre « intelligente » à inventer : une gouvernance multi-niveaux et multi-acteurs

Les nouvelles autorités organisatrices vont devoir intégrer des services ayant chacun sa propre organisation, son propre budget, son propre tarif, assis sur une réalité structurelle, sociale, économique et territoriale propre. On pourrait le faire en voulant tout uniformiser dans le nouveau périmètre de l'autorité organisatrice, par exemple en voulant interconnecter tous les réseaux existants, mais cela brimerait les spécificités construites dans le

temps long, les habitudes et traditions, les pouvoirs décentralisés. La loi n'impose en rien cette démarche centralisatrice et/ou autoritaire. On pourrait en fait inventer des mises en œuvre « intelligentes » (*smart*), en développant des démarches de partenariats et de gouvernance multi-niveaux et multi-acteurs. 7 pistes :

1. L'autorité organisatrice – l'EPCI – est effectivement l'instance responsable des choix, des arbitrages et de leur mise en œuvre ; il ne sert à rien de regretter le temps d'avant...
2. Pour le faire de la manière la plus efficiente, elle organise l'expression et la prise en compte des éléments liés à l'histoire de chaque réseau afin de les intégrer dans une démarche d'harmonisation permettant de tirer les leçons des succès comme des échecs, de développer des synergies entre les acteurs de terrain.
3. «La « communautarisation » de l'eau ne doit pas limiter sa « communalisation ». En même temps, l'EPCI n'est pas toujours la maille la plus pertinente des services d'eau. Les partenariats doivent être internes et externes.
4. A cet effet, elle peut rechercher, selon les conditions spécifiques de chacune, à préserver la proximité technique et humaine avec chaque utilisateur, afin de conjuguer la rationalisation et la réponse sur mesure à chaque besoin.
5. Si elle hérite de modes de gestion qui peuvent être différents, elle doit assumer cette diversité en la considérant non comme handicap, mais comme une opportunité. Toutes les études et recherches menées en la matière montrent qu'il n'y a pas de supériorité avérée et systématique d'un mode de gestion sur un autre, mais que l'essentiel se joue sur la capacité des autorités organisatrices de jouer leur rôle d'organisation, de contrôle et de régulation. Plutôt que de vouloir uniformiser les modes de gestion sur tout le territoire de l'autorité organisatrice, il est sans doute plus utile de faire jouer une sorte d'émulation, afin de remédier aux défaillances structurelles potentielles de chaque mode de gestion en donnant à l'autorité organisatrice de nouveaux moyens de connaissances, lui permettant de limiter les asymétries qui existent toujours entre autorités organisatrices et opérateurs.
6. Elle peut ouvrir le débat à l'intérieur de son périmètre sur les types de solidarités à développer entre usages de l'eau, entre utilisateurs, entre conditions de géographie physique et humaine : faut-il mettre en œuvre des péréquations géographiques, sociales, générationnelles ? Faut-il aller vers une unification des tarifs et des prix ? Et si c'est le cas, à quel rythme, dans quelles conditions ? Faut-il instaurer un « tarif social » et dans quelles conditions ?
7. La clé pour faire de cette profonde réorganisation un succès et non une simple réforme technocratique est sans doute à rechercher dans le fait d'en faire un moment fort de « démocratisation » : en organisant l'expression des besoins et de leurs évolutions, en mettant en débat public tous les enjeux technologiques, d'organisation comme de gestion, de financement et de gouvernance, en suscitant l'émergence de solutions différentes, de façon à disposer des informations et positions permettant à l'autorité organisatrice de mieux exercer ses fonctions de choix et d'arbitrages, d'assumer ses responsabilités et d'en rendre compte. Le développement de la participation démocratique de toutes les parties prenantes, d'une gouvernance multi-acteurs, ne relève pas d'un état d'âme, mais d'un prérequis pour que le service de l'eau prenne tout son sens de « service public ».

Bref, l'enjeu est de faire vivre les diversités, les coopérations, les partenariats. ■



Bientôt des mutualistes dans les rangs du MEDEF ?

Jacky Lesueur
Miroir Social

C'est la question qu'on peut se poser dans le cadre de l'opération de rapprochement qui a été engagée entre le Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA) et la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et dont nous nous sommes fait l'écho à plusieurs reprises ici.

L'Association française de l'assurance (AFA) qui avait été constituée ces dernières années a désormais finalisé les contours statutaires et organisationnels de la future Fédération française de l'assurance, y compris en termes de gouvernance, pour une mise en place effective au 1^{er} juillet prochain...

Selon les informations qui circulent et se confirment, il semblerait bien que le principe des adhésions aux mouvements patronaux ait été acté sur des bases pour



le moins « singulières » qui ne vont certainement pas manquer de susciter de légitimes interrogations et débats.

En l'état, la future FFA aurait en effet validé le principe d'une double adhésion au MEDEF et à l'Union des employeurs de l'économie sociale (UDES).

Certes, la liberté devrait être laissée ensuite aux 279 membres de la FFA d'adhérer à titre individuel au mouvement patronal de son choix... Une approche pour le moins un peu « curieuse au regard des sensibilités, des principes et des valeurs que peuvent porter chaque « famille ».

A l'évidence, le monde mutualiste risque bien de ne pas retrouver ses « petits » et on risque d'assister à de curieux « grands écarts » dans cette affaire, car si l'on peut comprendre que la défense des intérêts de la

profession, sur des dossiers techniques, juridiques ou autres mérite des réflexions ou démarches communes auprès des pouvoirs publics pour être plus efficace à tous les niveaux utiles, la famille mutualiste du secteur de l'assurance a toujours défendu et démontré, dans son organisation, sa gouvernance et ses pratiques, qu'il était possible «d'entreprendre et gérer autrement».

Qu'en sera-t-il demain au regard des positions que la nouvelle FFA aura à défendre au nom de « l'intérêt commun » ...avec quelle pertinence ? Et indirectement donc... que va aller faire le mouvement mutualiste dans la galère du MEDEF?... même s'il semble se confirmer que les mutualistes dans ce schéma vont se regrouper au sein d'une nouvelle association baptisée « Association des assureurs mutualistes » (AAM), qui

aura pour vocation d'accueillir les actuels membres du GEMA, de la FFSAM et de la ROAM , de coordonner les positions des mutualistes au sein de la FFA, de défendre les spécificités des mutuelles et de faire le lien avec le monde de l'ESS en France et en Europe...

Le lancement de cette Association vient d'être annoncé pour le 18 Mai prochain dans la Grande galerie de l'Évolution au Muséum National d'Histoire Naturelle... Tout un symbole ? Comprenez qui pourra ou sauve qui peut ? De quoi avoir du vague à l'âme en espérant qu'il n'y aura pas trop de vagues à l'AAM.

En tous cas le sujet méritera d'être suivi avec la plus grande attention pour voir comment pourra se faire véritablement entendre, dans ce schéma, ce « nouveau » pôle mutualiste ! ▪

Propos de connaisseurs

**« Permettez-moi d'émettre
et de contrôler les ressources d'un pays,
et je me moque de celui qui écrit ses lois. »
Edmond de Rothschild, banquier**

**« La guerre des classes existe,
mais c'est la mienne, celle des riches,
et nous sommes en train de la gagner. »
Warren Buffet, troisième fortune mondiale**

**« Si la population comprenait le système bancaire,
je crois qu'il y aurait une révolution avant demain matin. »
Henry Ford, industriel américain**

**« On reste trop révérencieux à l'égard de l'industrie de la finance
et de l'industrie intellectuelle de la science financière.
Des professeurs de maths enseignent à leurs étudiants comment faire des coups boursiers.
Ce qu'ils font relève, sans qu'ils le sachent, du crime contre l'humanité. »
Michel Rocard, ancien Premier ministre**

« Les faits sont têtus »

**« Les faits sont têtus ». Vladimir Ilitch aurait pu ajouter :
« Les chiffres aussi » Exemples :**

- En 1980, les revenus distribués en dividendes représentaient 4% de la masse salariale, contre 13% aujourd'hui. Trois fois plus.
- Dans les années 80, les entreprises consacraient 40% de leurs profits aux dividendes, contre 85% aujourd'hui. Deux fois plus.

**Les contributions aux Brèves du CIRIEC-France
sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs.
Le CIRIEC souhaite ainsi faire circuler librement la parole.
Il se réserve le droit de sélectionner les textes
en fonction de sa vocation : promouvoir la recherche et l'information
sur l'économie d'intérêt collectif.**

Réforme de la commande publique



La commande publique représente plus de 10% des PIB européen et national (quelque 200 milliards d'euros en France, en 2014)

Sourçage, marché de partenariat, ouverture des données relatives à la commande publique... les nouveautés abondent dans la réforme de la commande publique entrée en vigueur le 1er avril 2016.

Les services du ministre de l'Economie ont détaillé, le 15 avril, les principaux dispositifs de cette nouvelle "boîte à outils", qui se veut utile aux PME mais aussi aux pouvoirs adjudicateurs.

>>> [Réforme de la commande publique : Bercy détaille le contenu de sa "boîte à outils"](#) (in *Localtis.info*)

Le Parlement européen au secours de l'économie sociale



Une fois de plus, le Parlement européen a manifesté son appui à l'Economie Sociale. Dans son information de février 2016 sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques, il insiste sur la nécessité de développer l'économie sociale dans la planification des politiques économiques et budgétaires de l'Union. Il souligne en particulier que ces entreprises rencontrent plus de difficultés que les entreprises traditionnelles pour obtenir des financements privés ou publics, et insiste pour qu'elles puissent accéder plus facilement aux différentes sources de financement, comme par exemple les fonds européens.

>>> http://ec.europa.eu/europe2020/making-it-happen/index_fr.htm

La Commission européenne signe un accord-cadre avec l'Alliance Coopérative Internationale



L'accord-cadre de collaboration signé entre la Commission européenne et l'Alliance Coopérative Internationale, pour la période 2016-2020 ambitionne de contribuer au renforcement du mouvement coopératif en améliorant sa visibilité et sa capacité à faire prendre en compte ses propositions dans le cadre des politiques publiques.

Les accords-cadres de collaboration définissent les conditions de l'appui de l'UE aux organisations de la société civile reconnues comme des acteurs fondamentaux en matière de gouvernance, et comme collaborateurs importants dans les processus d'élaboration des politiques publiques.

Le futur groupe MGEN-Istya en bonne voie



La création du futur groupe MGEN-Istya-Harmonie Mutuelle annoncé pour cet automne, un peu plus d'un an après l'annonce de rapprochement

10 millions de personnes seront ainsi protégées pour 5,4Mds € de CA assurances, 1,2 Md € de CA social, sanitaire et médico-social. L'organisation, la gouvernance et les grandes stratégies définies devront être validées lors des AG de chaque mutuelle, en juin et juillet prochain.

"On peut considérer aujourd'hui que la fabrication de notre futur groupe est accomplie" a affirmé **Joseph Deniaud**, le futur président.

"L'ambition du groupe est d'abord le développement, nous ne sommes pas dans une logique défensive", a souligné le futur directeur général délégué, **Jean-Louis Davet**.

"Il nous fallait trouver une gouvernance qui soit efficace, équilibrée et respectueuse de la diversité de notre futur groupe" a avancé **Thierry Beaudet**, futur vice-président délégué... et futur président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

La Vie Associative : "Accompagner le changement"



Le n° 24 de [La Vie Associative](#) aborde avec clarté et pédagogie les conditions de l'adaptation des associations au changement.

Parce qu'il ne suffit pas de déposer des statuts associatifs pour faire vivre l'esprit de la loi de 1901, la conduite du changement dans les associations est un enjeu crucial en cette période de fortes transitions.

Parmi les articles de ce nouveau numéro :

- [Anticiper les défis de demain pour gagner en liberté](#)
- [Repenser son organisation avec le numérique](#)
- [Un tiers-lieu pour booster les projets associatifs](#)
- [Un label pour optimiser ses pratiques](#)

>>> Télécharger [ici l'ensemble du numéro](#)

Les réseaux de l'économie sociale et solidaire en Europe



L'ère du tout-réseau nous enveloppe et nous interroge. Pourquoi un tel engouement pour ce terme ? Dans le champ de l'ESS, des réseaux de professionnels formels se sont développés à partir des années 90 en Europe.

Cette thématique étant encore peu étudiée, **POUR LA SOLIDARITÉ** s'est penché sur cette forme particulière d'organisation qui vise à promouvoir l'ESS en interconnectant ses acteurs.

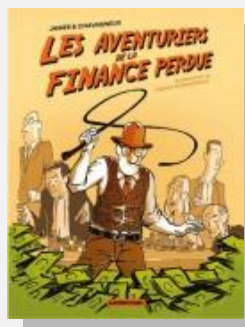
Les sciences sociales ont commencé à s'intéresser au fonctionnement des réseaux il y a quelques décennies. L'association résiliente permet aux acteurs de faciliter les échanges de ressources entre les membres, grâce à une association coordinatrice de ces activités. Il s'agit de l'institutionnalisation de relations autour d'un projet politique : le développement de l'ESS en Europe.

Cette note d'analyse montre, à partir de l'étude de 5 réseaux européens de l'ESS, pourquoi cette forme a été choisie, et quels avantages en découlent. Ces réseaux, dont souvent les objectifs globaux se rejoignent – ce qui les amène parfois à travailler ensemble – recouvrent pourtant des champs diversifiés de l'ESS. D'où l'intérêt d'examiner quelles sont leurs principales activités sur les plans interne (vers leurs membres) et externe (auprès des parties prenantes concernées).

Pour illustrer cette étude, PLS a réalisé une cartographie de leur représentativité européenne

>>> denis.stokkink@pourlasolidarite.eu

Les Aventuriers de la finance perdue



Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la finance sans jamais oser le demander ! Dans « [Les Aventuriers de la finance perdue](#) », **Chavagneux**, spécialiste très sérieux de la finance, et **James**, dessinateur beaucoup plus rigolo, nous guident sur les chemins sinueux des marais financiers et décryptent en humour les mécanismes de la finance internationale.

Christian Chavagneux est économiste. Editorialiste au mensuel *Alternatives Economiques*, il débat tous les samedis matins sur France Inter dans l'émission «On n'arrête pas l'éco». Il a obtenu le prix 2012 du meilleur article financier. Il a publié *Une brève histoire des crises financières*.

James est chaque semaine dans *Challenges* avec *Dans mon open space* et dans *la Matinale du Monde* avec Françoise, Manuela & les autres. Passionné de questions politique et liées à l'entreprise, il fait rire sur le sujet dans *Fluide Glacial*, *La Revue dessinée*, etc.

>>> [J'achète cet ouvrage](#)

Flexibilité : le piège

Numéro spécial d'*Alternatives Economiques* (avril 2016)

▪ [Flexibilité : trente ans d'échecs et d'idées reçues](#)



Alors que la loi sur le travail fait toujours débat, retour sur les nombreuses réformes de la législation du travail menées en France depuis les années 1980.

▪ [Allemagne, Espagne, Italie : ce n'est pas la flexibilité qui fait la différence](#)

La dynamique de l'emploi est devenue plus favorable ces derniers mois chez nos voisins du Sud. Mais pas à cause des réformes qui ont rendu plus flexibles leurs marchés du travail.

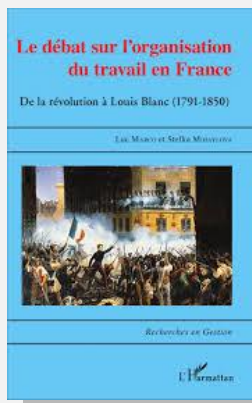
▪ [Débat : un projet de loi qui divise](#)

Potentiellement porteur de certains progrès pour **Laurent Berger**, opération de dérégulation très risquée pour **Pascal Lokiec**, même modifié, le projet de loi travail ne fait pas l'unanimité.

>>> [Sommaire du numéro](#)

>>> [oui">J'achète ce numéro \(4,50 €\)](#)

Le débat sur l'organisation du travail en France, de la Révolution à Louis Blanc (1791-1850)



Après trois ans de révolution française, les parlementaires supprimèrent les corporations de métiers et interdirent les coalitions d'ouvriers. Cette décision d'avril 1791 empêcha un libre débat sur l'organisation du travail, qui resta longtemps du seul ressort des patrons. Il faudra attendre l'année 1817 pour qu'un ouvrage rédigé par un auteur libéral – le comte d'Hauterive –, lance le premier le concept « d'organisation du travail ». Encore s'agissait-il du travail administratif au sein du

Ministère des Affaires étrangères dont il était le conseiller spécial. L'origine du débat est donc un livre d'économie publique intitulé « Eléments d'économie politique, suivis de quelques vues sur l'application des principes de cette science aux règles administratives » (Paris, Fantin, 1817).

Le débat qui va se dérouler, entre 1818 et 1850, porte en fait sur six formes d'organisation du travail :

1°) L'Organisation *administrative* décidée par l'Etat qui contrôle peu à peu la durée du temps de travail, les conditions de licenciement, les modalités du salaire et les règles d'hygiène ou de sécurité.

2°) L'Organisation *automatique* propre aux économistes libéraux, où les patrons gèrent toutes les conditions du travail sous la seule contrainte des conseils des Prud'hommes progressivement créés en France, dès les années 1830, face aux protestations des ouvriers.

3°) L'Organisation *attrayante* des fouriéristes qui veulent organiser la Société sous la forme unique d'organismes collectifs ayant pour but le bien-être et l'

épanouissement de petits groupes sociaux.

4°) L'Organisation *intérieure* des libéraux modérés qui, sous la houlette de Jean-Baptiste Say et des gestionnaires suivants (Bergery, Fazy, Babbage, Ure et Banfield) veulent réglementer la vie des usines ou manufactures de grande taille pour augmenter leur rentabilité et la productivité des ouvriers.

5°) L'Organisation *progressive* chère aux premiers coopérateurs (Efrahem, Derrion, etc.) qui voulaient trouver une position médiane entre l'économie privée des libéraux et l'économie publique des protectionnistes (François Ferrier par exemple).

6°) Enfin l'organisation *politique* instituée en 1848 par Louis Blanc et le gouvernement provisoire dans les Ateliers Nationaux, avant que l'arrivée au pouvoir du Prince-Président Louis-Napoléon Bonaparte ne vienne compromettre ce bel édifice, si fragile en son enfance.

Le livre que nous publions en ces temps de discussion sur la nouvelle organisation du travail, présente les tenants et les aboutissants du premier débat sur la question, qui mit en présence une centaine d'intervenants : d'un côté des économistes favorables à la domination de l'économie politique privée à base d'entreprises totalement libres, et de l'autre des économistes partisans d'une intervention de l'Etat dans une économie administrée régentée par une économie publique renouvelée à partir de l'héritage de l'Ancien régime. C'est cette tension qui court tout au long du livre, et qui scande en cinq chapitres les moments forts du débat, tout en présentant les principaux documents historiques qui le récapitulent. Cet ouvrage pourra intéresser les enseignants-chercheurs et les étudiants d'économie ou de gestion. Il passionnera les hommes ou femmes politiques en prise sur l'actualité la plus brûlante.

>>> Luc MARCO et Stefka MIHAYLOVA, Paris, Editions L'Harmattan, 2016, in-8°, 234 pages, 25 euros.

AGENDA

La prospective territoriale. Pour quoi faire ? Comment faire ?



La prospective des territoires à des échelles géographiques différentes, connaît un développement sans précédent, en raison des besoins croissants tant des élus que des techniciens des collectivités territoriales, ainsi que des services de l'État, des entreprises et des chambres consulaires.

Au cours de cette formation, seront particulièrement exposés, en théorie et à partir de cas concrets, les concepts, les méthodes et les modalités de mise en œuvre d'une prospective appliquée à l'exploration des futurs possibles et souhaitables des territoires.

Formation animée par Hugues de Jouvenel et Frédéric Weill, avec les interventions de François Bourse, Florence Ducasse, Francine Fenet, Lionel Henry, Pierre-Jean Lorens, Hélène Maury et Jean-Pierre Rochas.

Paris, jeudi 2 et vendredi 3 juin 2016.

>>> [Programme et inscription](#) | [format PDF](#)

Les aides au logement des ménages modestes



Malgré l'importance des aides au logement en faveur des ménages modestes, ces derniers rencontrent des difficultés croissantes à se loger. Depuis 1980, le parc de logement s'est particulièrement réduit.

Il apparaît que la puissance publique dispose de trop peu d'outils permettant de connaître le retour sur investissement réel des politiques qu'elle finance, faute d'indicateur adéquat.

Aussi, l'Association de Coordination des Moyens d'Intervention pour le Logement ([ACMIL](#)), vous invite à participer à la réunion du Cercle de l'ACMIL, au cours de laquelle M. [Pierre-Yves Cusset](#), chargé de mission au Commissariat général à la stratégie et à la prospective viendra présenter les grandes lignes de l'étude ainsi que les propositions concrètes visant à renforcer l'efficacité des politiques du logement tout en les rendant plus justes ["les aides au logement des ménages modestes"](#).

Jeudi 16 juin 2016 à 16 h dans les locaux de l'ACMIL
75 quai de la Seine 75019 PARIS

Un cocktail suivra cette conférence.

>>> isabelle.couturier@mutlog.fr (01 44 89 61 42) / françoise.veyrac@mutlog.fr (01.44.89.61.35)

Conférence européenne des services sociaux : L'avenir est local



4 raisons de s'inscrire à la Conférence Européenne des Services Sociaux 2016:

- Découvrir les dernières tendances en matière de politique sociale internationale et de pratiques auprès d'intervenants prestigieux
- Partager des connaissances et des expériences dans le cadre d'ateliers pratiques interactifs
- Rencontrer des professionnels de la planification, du financement, de la recherche, de la gestion, de la régulation et de la prestation de services sociaux publics
- Puiser de nouvelles idées, découvrir différentes perspectives et faire le plein d'idées novatrices dans le domaine social

La Haye, 20 - 22 juin 2016.

[INSCRIVEZ-VOUS](#)

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :
économie publique, économie sociale et économie paritaire

Ses travaux se réalisent à travers
des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par
Alain Arnaud

Informations-adhésions : >>> info@ciriec-france.org

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE **CIRIEC-France**

7 passage Tenaille - F - 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org



"Brèves du CIRIEC-France" Lettre mensuelle électronique éditée par le CIRIEC-France

Directeur de la publication : Alain Arnaud



Rédaction : Marcel Caballero



Si vous souhaitez
contribuer à alimenter les *Brèves du CIRIEC-France*



marcel.caballero@club-internet.fr

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source